

Région

L'INTERVIEW DU SAMEDI LORRAINE

« On ne peut plus laisser perdurer la fraude en col blanc »

Recueilli par Antoine Pétry



Jean-François Husson, sénateur de Meurthe-et Moselle et rapporteur général de la commission des finances du Sénat, dénonce le lobbying de la Fédération bancaire française auprès de Bercy pour fragiliser une disposition anti-fraude. Photo Alexandre Marchi

Rapporteur de la commission des finances au Sénat, le sénateur meurthe-et-mosellan LR Jean-François Husson monte au front contre le gouvernement. Il dénonce le dispositif dont profitent les actionnaires étrangers au détriment de l'État français, avec le soutien de la fédération des banques.

Jean-François Husson, vous dénoncez la fraude du système « CumCum ». Comment vulgariser votre combat auprès du grand public ?

- C'est sur le fond assez simple. Vous avez des investisseurs étrangers, détenteurs d'actions d'entreprises françaises. Au moment des versements de dividendes, ils sont – en théorie – imposés à hauteur de 15 % à 30 %. Sauf que pour échapper à cet impôt, ils prêtent de manière ponctuelle, l'espace de quelques jours, ces dividendes à leurs banques en France, qui, elles, ne sont pas imposées. Lesquelles les leur reversent quelques jours plus tard en prenant au passage une commission. Pour les banques, c'est un bénéfice. Et pour les actionnaires, ça l'est encore davantage. Cela s'appelle de la fraude, ni plus ni moins. [La principale victime, c'est l'État](#), avec un manque à gagner compris entre 1 et 3 milliards par an. Sur dix ans, cela signifie entre 10 et 30 milliards d'€.

Comment lutter contre ce dispositif ?

- C'est un système bien organisé. En tant que rapporteur général du Sénat, je suis allé faire un contrôle sur pièces à Bercy. Il semble établi que dès 2018 lorsque mon prédécesseur Albéric de Montgolfier a présenté le dispositif anti-fraude Cum-Cum, le lobby de la fédération française bancaire a fait tout son possible pour le dévitaliser, profitant d'une majorité absolue En Marche à l'Assemblée. Après l'arrêt du Conseil d'État en 2023, on a retravaillé le dispositif. Mais ils tentent de le contourner en faisant diversion, en prétendant que là où il y a des marchés réglementés, il n'est pas obligatoire de connaître le bénéficiaire et que donc on ne peut pas frauder. Or, c'est sur ce point du marché réglementé que réside le nœud de la démarche de fraude aujourd'hui.

Comment interprétez-vous l'attitude du gouvernement ?

- Comment peut-on ne pas actionner ce que le Parlement a voté ? Il faut quand même rappeler qu'on a voté à l'unanimité au [Séna](#) t le 29 novembre 2024, lors d'un scrutin public. Comme le gouvernement sait que ce qu'on propose est pertinent - il a même consulté le conseil d'État – il va sur un autre terrain, en affirmant que cela va nuire à la place financière de Paris. Mais c'est quoi ce délire ? Les autres capitales n'ont pas de place financière ? Quand la loi est votée, elle doit être mise en œuvre. C'est pour cette raison que j'ai considéré qu'il y avait des « forces obscures » qui agissaient en faveur des « puissants ».

S'agit-il à vos yeux d'obstruction ?

- C'est le mot. J'ai interpellé le Premier ministre en lui disant que ce serait difficile de demander [un effort aux Français avec 40 milliards d'€ à trouver](#) , si on laisse la fraude des délinquants en col blanc perdurer. C'est juste impossible à accepter.

Quelles sont désormais les échéances ?

- On a pris position. Maintenant, au stade où on en est, c'est Matignon qui décide. Nous, on ne bougera pas. Je l'ai rappelé à la ministre des comptes publics. Jusqu'à preuve du contraire, la loi et le budget sont du ressort du Parlement, pas du gouvernement. Donc, qu'on respecte ce vote. Et s'il considère ce vote perfectible ou amendable, il y aura le budget 2026. Mais j'invite malgré tout à y réfléchir à deux fois, car j'ai quand même une petite intuition avec ce que je croise sur le terrain.

C'est-à-dire ?

- Je suis frappé par les retours de la population, sur le terrain. Ce dispositif heurte. Un haut fonctionnaire à Bercy que j'ai auditionné m'a confirmé que le dispositif a été dévitalisé par la fédération bancaire. Depuis 2017, le gouvernement n'a rien proposé. Rien, aucun amendement. En Allemagne, en Suède, aux États-Unis, on a corrigé la position initiale. Si le gouvernement français laisse les choses en l'état, il prend le risque de l'explosion des colères. En 2017 il disait : on va durcir la taxe carbone, alors que je l'avais alerté... Aujourd'hui, les Français sont choqués. Ils ont

l'impression qu'on tente de préserver ce qui est inadmissible. Il ne faut pas jouer avec le ferment d'une crise sociale, d'autant plus qu'ils (les actionnaires étrangers, N.D.L.R.) sont très peu nombreux à en profiter, à venir se nourrir sur notre dos. Qu'on ne vienne pas nous parler de souveraineté économique. Ça suffit, maintenant.

Comment interprétez-vous l'absence de réaction du gouvernement ?

- Même s'il existe une forme d'entre-soi, j'avoue ne pas comprendre comment le lobby bancaire peut à ce point se sentir intouchable. Ce dossier, c'est aveuglement et surdité réunis.